

Face-à-face féminin autour de la réforme du deuxième pilier

/// Les défenseurs de la réforme de la prévoyance professionnelle estiment qu'elle va bénéficier surtout aux femmes.

/// Les opposants affirment au contraire que les petits salaires devront cotiser davantage pour une trop maigre amélioration à la retraite.

/// La Gruyère a convié deux conseillères nationales à exposer leurs points de vue divergents sur ce scrutin.

PHILIPPE HUWILER

DÉBAT. «Le financement des rentes n'est actuellement plus suffisant dans ce qu'on appelle la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle.» C'est le constat que dresse la brochure d'information en vue de la votation du 22 septembre. La réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) propose plusieurs mesures, dont l'abaissement du taux de conversion de 6,8% à 6%. Des compensations sont prévues comme l'augmentation du salaire assuré et un supplément de rente pour la génération transitoire. Débat entre deux conseillères nationales fribourgeoises, Marie-France Roth Pasquier (centre), favorable à cette réforme, et Valérie Piller Carrard (ps), qui y est opposée.

Après l'échec de la prévoyance 2020 en 2017, n'y a-t-il pas une certaine urgence à agir?



«Je ne suis pas contre une réforme, mais celle qui est proposée aujourd'hui a été bricolée. On ne connaît pas les conséquences financières directes.» **VALÉRIE PILLER CARRARD**

Valérie Piller Carrard: En mars 2010 déjà, les citoyens ont refusé une baisse de 6,8% à 6,4% du taux de conversion. Depuis, je n'ai encore jamais vu, à la une des journaux, la faillite d'une caisse de pension. Celles-ci ont pris des mesures qui tiennent compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Je ne suis pas contre une réforme, mais celle qui est proposée aujourd'hui a été bricolée. On ne connaît pas les conséquences financières directes. Je ne suis pas prête à accepter une réforme qui est extrêmement brutale pour une bonne partie des assurés, que ce soit par la

baisse du taux de conversion qui induira une baisse des rentes et par les cotisations supplémentaires qu'une partie des salariés devra supporter avec, au final, peu voire pas d'amélioration à la retraite.

Encore une réforme qui ne satisfait personne, mais qui doit contenter tout le monde?

Marie-France Roth Pasquier: Elle est issue d'un compromis. C'est vrai qu'au départ, il y avait cette proposition des partenaires sociaux, syndicats et patronat. Ensuite, il y a eu de grandes discussions en commission, pour limiter les compensations aux personnes qui en ont le plus besoin. Alors que dans la première mouture, ces compensations étaient données à tout le monde. Le point important de cette réforme, c'est qu'il y a davantage de personnes qui seront assurées au deuxième pilier, et notamment



Marie-France Roth Pasquier (à gauche) et Valérie Piller Carrard ne sont pas d'accord sur le sort que cette réforme de la prévoyance professionnelle réserve aux femmes. THOMAS DELLEY

le salaire seront diminuées. C'est effectivement un compromis qui ne satisfait pas tout le monde, mais c'est déjà un premier pas important. Il serait dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Au total, 70000 personnes supplémentaires devraient bénéficier de la prévoyance professionnelle, notamment les femmes et les travailleurs plus âgés. Cela devrait plaire au Parti socialiste...

V. P. C.: C'est un point qu'on ne remet pas en question. On est les premiers à vouloir accompagner les personnes qui en ont besoin et qui pourraient entrer dans la LPP. Mais cette réforme n'est pas bonne. Oui, il y a 70000 personnes de plus qui vont cotiser au deuxième pilier, mais à quel prix? Le salaire net va diminuer. Ce sont déjà des gens dans une situation financière difficile. Ils vont se serrer la ceinture, pour certes avoir une rente plus importante que la seule AVS à la retraite, mais au final, ils se seront restreints toute leur vie. Surtout, les femmes vont payer le prix fort de cette ré-

forme. Si l'on veut vraiment améliorer leur retraite, il faut qu'on puisse introduire une reconnaissance du travail de *care*, comme les soins ou l'éducation. A l'instar de l'AVS, qui tient compte de la réduction du taux d'activité de la femme quand elle a des enfants. C'est un élément qui manque aujourd'hui dans cette réforme.

Payer davantage pour gagner moins, ce n'est pas tellement dans l'air du temps...

M.-F. R. P.: Avec le vieillissement de la population, on va tous devoir cotiser plus pour recevoir certainement un peu moins. Mais pour moi, il est important qu'on puisse assurer une retraite plus décente à toute cette catégorie de personnes qui n'est aujourd'hui pas couverte par le deuxième pilier. Pour la reconnaissance du travail de *care*, il faudra en tenir compte lors d'une prochaine réforme à laquelle on n'échappera pas quel que soit le résultat de la votation du 22 septembre.

Mais cette réforme est un premier pas, notamment pour les femmes. Ce n'est pas pour

rien qu'Alliance F et les autres organisations féminines la soutiennent. Et puis, il y a des mesures compensatoires, notamment pour les personnes qui atteindront l'âge de la retraite dans les quinze ans. Cela correspond à celles et ceux qui n'auront pas le temps de compenser cette baisse du taux de conversion.

Pourquoi ces mesures de compensation ne suffiraient pas?

V. P. C.: Plus de la moitié des assurés n'y auront pas droit. Il y a des critères d'éligibilité très stricts: il faudra avoir cotisé quinze ans dans une caisse de

contacter leur caisse de pension et à se renseigner sur ce qui peut les attendre.

Que se passe-t-il si la réforme est refusée le 22 septembre?

V. P. C.: Il est évident qu'il faut revenir en commission avec des éléments qui doivent être corrigés par rapport à ce texte. On doit tenir compte de l'ensemble des situations. C'est faux de dire que la gauche est contre le système des trois piliers. Nous avons toujours soutenu les assurances sociales. Mais aujourd'hui, le deuxième pilier a besoin d'une réforme



«C'est un compromis qui ne satisfait pas tout le monde, mais c'est déjà un premier pas important. Il serait dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain.» **MARIE-FRANCE ROTH PASQUIER**

pension, dix ans à l'AVS... Il y a une bureaucratie extrêmement lourde par rapport à ces mesures. C'est aussi pour cela que certains milieux de droite patronaux ne sont pas d'accord avec cette réforme. Et le financement de ces compensations n'est pas clair. On ne connaît pas l'impact que cela aura. Mais il y a une grande partie des assurés qui vont subir très clairement une baisse de leur rente.

M.-F. R. P.: On a quand même pu quantifier que le nombre de gagnants est plus important que le nombre de perdants avec cette réforme. Donc c'est une bonne chose.

V. P. C.: Certes, 85% des personnes sont assurées en surobligatoire. Mais le rendement de la partie obligatoire va baisser pour tout le monde. Je ne peux qu'inviter les gens à

qui apporte de réelles améliorations aux assurés. Le but restant de maintenir le niveau des rentes avec un taux de conversion à 6,8%.

M.-F. R. P.: Quoi qu'il en soit, nous devons baisser ce taux pour assurer les rentes. Si cette réforme est refusée, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier, mais cela va prendre du temps. Il faudra compter à nouveau dix ans pour arriver avec un compromis qui soit acceptable par tout le monde. Pendant ce temps, la situation du deuxième pilier va se détériorer, compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie. C'est important de faire ce premier pas pour éviter de devoir attendre encore dix ans. Et pendant ce temps, il y aura encore et toujours des exclus, surtout les femmes. ■

Deux constats différents

Les deux élues ne partagent pas la même analyse concernant la santé financière des caisses de pension.

Valérie Piller Carrard: On est en train de peindre un tableau qui ne représente pas forcément la réalité. Swisscanto a fait une analyse des rendements des instituts de prévoyance professionnelle et on se rend compte que la situation n'est pas si mauvaise que ça. Les caisses de pension ont des réserves de 156 milliards de francs et elles gèrent plus de 1100 milliards de capitaux. Elles affichent un rendement moyen entre 2012 et 2021 de plus de 5%,

ce qui permettrait de garder un taux de conversion de 6,8%. Il n'y a donc aucune urgence. D'autant que les caisses de pension ont une capacité d'adaptation. Ces dernières années, elles ont agi en baissant déjà le taux sur toute la partie surobligatoire, au-dessus de 80000 francs.

Marie-France Roth Pasquier: Les caisses de pension sont tenues d'avoir un taux de réserve de 100% pour le versement des rentes. C'est donc normal qu'elles aient des milliards de réserves, puisqu'elles ont des centaines de milliards de fonds en gestion. Mais le problème majeur réside dans

l'espérance de vie qui augmente. Cette réforme répond à la nécessité d'augmenter le capital pour pouvoir verser des rentes plus longtemps. Depuis 1985, les taux de rendement diminuent globalement, même si, en 2023, les résultats étaient meilleurs. C'est très volatil, il y a des années meilleures que d'autres. Mais ce que nous appelons le troisième cotisant (les rendements des caisses de pension, n.d.l.r.) ne joue plus complètement son rôle. Si cette réforme venait à être refusée, nous devons remettre l'ouvrage sur le métier, parce que les caisses ne vont pas tenir des lustres. **PH**